



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

*Ministère des Affaires Étrangères et de la
Communauté Nationale à l'Étranger
Consulat d'Algérie à Montpellier*

وزارة الشؤون الخارجية و الجالية
الوطنية بالخارج
قنصلية الجزائر بمونبيليه

AVIS

**Dispense des obligations du service national au profit
Des citoyens nés avant le 1^{er} janvier 1995**

Le Consulat d'Algérie à Montpellier porte à la connaissance des citoyens résidants dans sa circonscription consulaire que, conformément au décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024, **sont dispensés des obligations du service national les citoyens nés avant le 1^{er} janvier 1995, non encore incorporés.**

A ce titre, les citoyens concernés par cette mesure sont invités à déposer au niveau des services consulaires un dossier composé des documents suivants :

- Acte de naissance ;
- Deux photos d'identité (02) ;
- Une copie de la carte d'immatriculation consulaire.

Les ressortissants concernés qui sont confrontés à des difficultés pour se déplacer au siège du Consulat peuvent envoyer leurs dossiers par voie postale sur l'adresse suivante :

Consulat d'Algérie à Montpellier, 198 Rue Yves Montand, 34080 Montpellier